



MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTENAIRES FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets « Democratic governance in a turbulent age (Governance) ».
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<https://www.norface.net/program/democratic-governance-in-a-turbulent-age/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 19/02/2019, 14 h 00 (CET)

Etape 2 : 10/09/2019, 14 h 00 (CEST)

Points de contact à l'ANR

Chargé(e) de projet scientifique

Catherine PELLINI

+33 1 73 54 81 98

catherine.pellini@agencerecherche.fr

Responsable du département Sciences Humaines et Sociales

Lionel OBADIA

+33 1 78 09 80 80

lionel.obadia@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France et sollicitant une aide de l'ANR.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux de la Stratégie nationale de recherche (SNR), l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET Cofund ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans ce contexte, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

L'objectif, en soutenant la participation des équipes françaises² à ces initiatives, est de contribuer d'une part au financement de projets démontrant un haut niveau d'excellence scientifique et d'autre part à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), tout en simplifiant les modalités de coopération entre chercheurs.

Dans cette perspective et en tant que membre du réseau NORFACE, l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET Cofund « Renegotiating democratic governance in times of disruptions ». En particulier, l'agence participe à l'appel « Democratic governance in a turbulent age (Governance) ».

Le réseau NORFACE (New Opportunities for Research Funding Agency Cooperation in Europe), réunissant 24 agences nationales de financement, a vocation à fédérer les efforts de soutien à la recherche en sciences sociales et comportementale au niveau européen. Dans cette optique, NORFACE a soutenu depuis 2005 plusieurs appels à projets de recherche multilatéraux.

L'appel « Gouvernance » vise plus particulièrement l'étude des turbulences et des défis auxquels sont confrontés les systèmes politiques et la gouvernance démocratiques des pays européens. Ces turbulences affectent non seulement les institutions gouvernementales, mais également les structures et les processus plus larges assurant le fonctionnement des sociétés démocratiques.

Afin de pouvoir relever ces défis, cet ambitieux programme de recherche international offre l'opportunité d'étudier la nature précise de ces turbulences et d'examiner comment les États européens peuvent les aborder et développer des stratégies pour améliorer la qualité des systèmes politiques et de la gouvernance démocratiques.

Ainsi, ce programme est fondé sur trois objectifs principaux :

- Développer des projets de recherche innovants et excellents permettant de répondre aux défis importants auxquels sont confrontés la gouvernance et les systèmes politiques démocratiques ;
- Produire de la valeur ajoutée grâce au développement de partenariats de recherche transnationaux européens étudiant comment les variations au sein des contextes social, économique, culturel et politique affectent le fonctionnement des démocraties ;
- Identifier des formes prometteuses d'innovation dans le domaine politique et de « design » institutionnel et explorer les conditions de leur application dans diverses juridictions.

² C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France et sollicitant une aide de l'ANR.

Ce programme est organisé autour de cinq thèmes correspondant à certains des défis les plus importants que rencontrent la gouvernance et les systèmes politiques démocratiques :

1. Inégalité et redistribution
2. L'évolution des politiques de la menace
3. La démocratisation de l'information
4. Mutations des identités et de la représentation
5. Les métamorphoses de l'autorité des institutions

Les propositions de recherche doivent traiter au moins l'un de ces cinq thèmes. Ces derniers sont présentés de manière plus détaillée dans le « Programme Text » accompagnant l'appel à projets.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de cet appel, les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le déposant principal (*Main Applicant*) au nom de l'ensemble du consortium, sur le site de soumission ISAAC (www.isaac.nwo.nl), en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<https://www.norface.net/program/democratic-governance-in-a-turbulent-age/>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **19/02/2019 à 14 h 00 CET**.

Les projets retenus à l'issue de cette première étape seront invités à soumettre une proposition complète.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **10/09/2019 à 14 h CEST**.

Les pré-propositions de projets sont des versions abrégées des propositions complètes. Des directives concernant la soumission des pré-propositions et des propositions seront disponibles sur le site Web de NORFACE. Les pré-propositions et les propositions reçues après la clôture ou ne respectant pas les exigences présentées dans l'Appel à projets seront rejetées.

Seuls les déposants qui sont invités par le « Network Board » à le faire sont en droit de soumettre une proposition complète.

A l'étape 2, en plus des exigences communes à tous les partenaires de description et de justification budgétaire, les partenaires français invités à soumettre une proposition complète devront détailler leur demande financière en remplissant l'annexe budgétaire mise à disposition par l'ANR sur la page de l'appel. Cette annexe devra être intégralement et correctement renseignée et transmise à l'ANR par voie électronique à une adresse et dans des délais qui seront précisés lors de l'étape 2.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-

après, qui sont cumulatifs.

3.1 CRITERES D'ELIGIBILITE PROPRES A L'ANR :

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une pré-proposition (*Outline Proposal*) complète doit comprendre l'ensemble des renseignements et des éléments requis :

- dans le texte de l'Appel à projets publié sur <https://www.norface.net/program/democratic-governance-in-a-turbulent-age/>;
- sur le site de soumission ISAAC ;
- dans la présente annexe à destination des partenaires français.

La pré-proposition doit être rédigée en anglais exclusivement. Elle doit respecter le format et la taille imposés dans le texte de l'Appel à projets et suivre la structure du modèle de pré-proposition disponible sur le site Web de NORFACE.

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition (*Full Proposal*) complète doit comprendre l'ensemble des éléments requis :

- dans le texte de l'Appel à projets publié sur <https://www.norface.net/program/democratic-governance-in-a-turbulent-age/>, notamment 1) la proposition détaillée, 2) les C.V. du déposant principal (*Main Applicant*), des co-déposants (*Co-Applicants*), et éventuellement des partenaires de coopération (*Co-operation Partners*), (voir section 3.2. Critères d'éligibilité communs), 3) pour chaque pays impliqué dans le projet, un tableau détaillant le budget demandé, 4) en cas de participation d'un Partenaire de coopération, une lettre d'engagement ;
- sur le site de soumission ISAAC ;
- dans la présente Annexe à destination des partenaires français (notamment l'annexe financière prévue à l'étape 2. Voir section 2. Modalités de soumission).

La proposition doit être rédigée en anglais exclusivement. Elle doit respecter le format et la taille imposés dans le texte de l'Appel à projets et suivre la structure du modèle de proposition qui sera mis à disposition sur le site internet de NORFACE.

Les candidatures incomplètes ainsi que les candidatures n'utilisant pas le formulaire seront déclarées inéligibles et ne seront pas évaluées. Si le nombre de mots et/ou de pages mentionné maximal est dépassé, ou si les documents nécessaires ne sont pas inclus, la candidature sera rejetée.

- **Caractère unique**

Une proposition de projet ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise à un appel en cours d'évaluation à l'ANR (tout appel à projets confondu, toute étape d'évaluation confondu) ou ayant donné lieu à un financement par l'ANR. Toutes les propositions semblables sont inéligibles.

Le caractère semblable est établi lorsque ces projets (dans leur globalité ou en partie) décrivent des

objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, et impliquent la présence d'un ou plusieurs membres de l'équipe dont le(s) rôle(s) s'avère(nt) majeur(s) dans la réalisation du projet³.

3.2 CRITERES D'ELIGIBILITE COMMUNS :

Les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins trois entités légales de trois États membres de l'UE ou pays associés différents, France y compris, participant au programme « Gouvernance ». Tous les partenaires d'une équipe de projet (« project team) doivent manifester un intérêt suffisant et disposer des compétences requises pour réaliser des recherches en sciences sociales sur la thématique définie dans le programme « Gouvernance ». Des règles nationales d'éligibilité s'appliquent au titre de l'éligibilité des chercheurs (voir annexe 1 de l'Appel à projets publié sur <https://www.norface.net/program/democratic-governance-in-a-turbulent-age/>). Si l'un des partenaires est déclaré inéligible, l'ensemble de l'équipe du projet sera de fait considérée comme inéligible et sa candidature ne sera pas évaluée.

- **Structure du consortium de recherche**

Chaque équipe de projet doit comporter un déposant principal (*Main applicant*) et au moins deux co-dépôtsants (*Co-applicants*). D'autres membres d'équipe (*Team Members*) ainsi que des partenaires de coopération (*Co-operation Partners*) peuvent également en faire partie. L'ensemble des déposants (déposant principal et co-dépôtsant) ainsi que les partenaires de coopération pourront participer à un maximum de deux propositions et à une seule en tant que déposant principal.

Seuls les chercheurs employés dans les pays du réseau NORFACE suivants peuvent être déposant principal (*Main Applicant*) ou co-dépôtsant (*Co-Applicant*), indépendamment de leur nationalité : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Suisse.

Les équipes ayant soumis une pré-proposition et invitées à l'étape 2 ne sont pas autorisées à apporter des modifications de fond à la proposition (*Full Proposal*). Toutefois, en cas de force majeure, les modifications du consortium sont autorisées dans le cas où (a) un déposant principal ou un co-dépôtsant aurait modifié son affiliation nationale et après consultation avec le Bureau de coordination de NORFACE, (b) un déposant principal ou un co-dépôtsant se retire suite à un arrêt maladie ou un congé maternité et après consultation avec le Bureau de coordination de NORFACE, ou (c) s'il s'agit de suivre une recommandation explicite adressée par le comité d'évaluation et conformément aux exigences (nationales) d'admissibilité. Nous vous encourageons à consulter le Bureau de coordination du réseau NORFACE ainsi que les représentants des agences de financement au niveau national si vous avez des doutes à ce sujet. Vous êtes autorisé à ajouter des partenaires de coopération à la proposition. L'éligibilité de l'ensemble des partenaires de votre proposition avec les organismes subventionnaires nationaux fera l'objet d'une nouvelle vérification lors de la phase de proposition

³ Les projets dont le caractère apparaît semblable au vu de la seule condition des objectifs principaux identiques ou d'une simple adaptation peuvent faire l'objet de l'application de l'article 7.1 du Règlement financier pour atteinte à un ou plusieurs droit(s) de propriété intellectuelle ou atteinte à une règle de déontologie ou éthique prescrite par l'ANR.

(Full Proposal).

- **Thèmes de collaboration scientifique :**

Tel que précisé dans l'Appel à projets dont le lien est en page 1, une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à l'un des thèmes de collaboration scientifique listés en page 3 du présent document (partie 1. Contexte et objectifs de la collaboration) et dans le texte de l'Appel à projets (section. 1.1 Background).

- **Budget et durée**

Les équipes de projet composés de trois partenaires peuvent demander un financement total de 1 200 000 €. Les équipes de projet composés de quatre partenaires ou plus d'au minimum quatre pays différents peuvent demander un financement total de 1 500 000 €.

Dans le budget prévisionnel de la pré-proposition, une estimation des différents coûts est suffisante. Ces coûts estimés devront toutefois être aussi réalistes que possible. Ils pourront être révisés en étape 2, mais les modifications ne doivent pas dépasser l'équivalent de 10% du budget total du projet.

La durée maximale des projets est de 36 mois et celle minimale est de 24 mois. Les projets peuvent commencer le 1er juin 2020 au plus tôt et doivent débuter avant le 1er septembre 2020 au plus tard.

4. EVALUATION ET RESULTATS

4.1 MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION DES PRE-PROPOSITIONS ET PROPOSITIONS

Les modalités et critères d'évaluation sont tels que décrits dans les documents de l'appel à projets disponible sur la page de l'appel sur le site de l'ANR et sur le site de NORFACE. Le cas échéant et sur demande auprès de l'ANR, une traduction des critères d'évaluation pourra être fournie.

4.2 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.3 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERA-NET Cofund.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Seules les dépenses éligibles des Partenaires ayant sollicité une aide auprès de l'ANR et remplissant ses critères et conditions d'éligibilité seront financées. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées dans le texte de l'appel et/ou dans la convention attributive d'aide. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

L'aide totale demandée par les partenaires français devrait être comprise entre 50.000 et 350.000 €.

Nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel « Democratic governance in a turbulent age (Governance) » et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.

Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées

Dans le contexte de l'application du protocole de Nagoya, les bénéficiaires dont le projet relèverait de la « réglementation de l'accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA) », devront fournir le récépissé de Déclaration de « Due Diligence » (DDD).

Les DDD dans le cadre de travaux de recherche s'enregistrent directement en ligne via l'application dédiée sur le site du MESRI. Les accès peuvent être demandés au responsable de l'établissement d'accueil. Toutes les informations peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid37627/utilisation-ressources-genetiques-associees.html>.

Publications scientifiques et données de la recherche

En tant que signataire de la « *Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL* » aux côtés des organismes de recherche et d'enseignement, l'ANR s'appuie sur l'article 30 de la loi «*Pour une République numérique*⁴ » et demande que toutes les publications consécutives aux projets qu'elle finance, soient déposées en texte intégral dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale⁵.

Afin de favoriser la diffusion ouverte des données de recherche, l'ANR attire l'attention des déposants sur l'importance de considérer la question des données de recherche au moment du montage et tout au long du projet. Elle imposera un plan de gestion des données⁶ (DMP) pour les projets financés à partir de 2019. Pour des informations détaillées sur la démarche d'« Optimisation du Partage et de l'Interopérabilité des Données de la Recherche », les déposants sont invités à consulter le portail OPIDoR mis en ligne par l'Inist-CNRS : <https://opidor.fr>.

⁴ Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 « Pour une République numérique »

⁵ Le dépôt concerne a minima le manuscrit auteur accepté pour publication (AAM)

⁶ Conçu dès la soumission du projet de recherche, le plan de gestion des données définit comment les données seront créées/collectées et la manière dont elles seront documentées, utilisées, gérées, partagées, protégées et conservées au cours et à l'issue du projet. Il est mis à jour jusqu'à l'achèvement du projet.